

**ARRÊTÉ DEP-2024-217 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ARTS DE LA BRODERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts de la broderie ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité arts de la broderie pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Aline RODRIGUEZ, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Philippe BOUCAUD, enseignant

Enseignantes :

Madame Angélique MIRANDA

Madame Ambre MAUPAS

Madame Catherine QUILLET

Madame Ketty FLANDRINA

Madame Emilie CLUZELAUD

Madame Claire LUCIANI

Professionnelles :

Madame Galadriel ANDRAD

Madame Clothilde MÉNARD

Madame Marie WATTIEZ

Madame Claire SARMADI

Madame Pascale DUCHENY

Madame Cyrielle LECLERE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER